



TECHNOPOLE

Sauvons le poumon vert de Dakar !

Lire en P.2

COP 27 EN EGYPTE

**LES ENJEUX POUR
LE SÉNÉGAL ET
POUR L'AFRIQUE**

Lire en P.4

GESTION DES DECHETS

**LE TRAVAIL REMARQUABLE
DE L'UCG DANS LA CAPITALE
ET SES ENVIRONS**

Lire en P.11



CETTE PLANÈTE QUE NOUS EMPRUNTONS À NOS ENFANTS...

PAR MOUHAMDIOU MOUSTAPHA SY

Les données scientifiques confirment désormais les effets du changement climatique qui pourraient profondément transformer notre environnement physique et modifier nos modes et lieux de vie ; elles confirment en outre la nécessité d'accorder plus d'importance à la conception du cadre bâti et de mieux gérer les ressources en eau et en énergie. À la lumière de ces données et en réponse aux préoccupations du public, les gouvernements de nombreux pays y compris le Sénégal, ont élaboré des politiques et pris des mesures visant à sensibiliser et informer les entreprises et la population, à encourager et récompenser les bonnes pratiques et, dans certains cas, à adopter une législation appropriée pour gérer un développement écologiquement viable, économiquement soutenable et socialement équitable.

La perte en biodiversité, la pollution de l'eau et de l'air, le changement climatique etc., les mouvements et les politiques environnementalistes dédiées à leurs causes interpellent chacun d'entre nous, dans chacun de ses actes, de production et de consommation, et lui demandent un effort conséquent pour améliorer l'état de l'environnement. L'impact négatif des comportements associés aux situations conjoncturelles, celui des pratiques domestiques et récréatives (y compris celles qui jusque-là n'étaient pas suspectées), tout usage est considéré comme potentiellement nuisible. La mise en place d'une aire protégée ou autres mesures environnementales sous-tend, par conséquent, de discriminer les usages entre eux : de distinguer les « bons » des « mauvais ».

Les entreprises ont un rôle sociétal et environnemental à tenir. Le marketing et la communication responsables sont au centre de cette prise de conscience. Des bonnes pratiques émergent autour de référentiels communs. Au-delà de l'éco-conception, c'est une véritable éthique du marketing et de la communication qui s'impose.

Le concept RSE et sa mise en œuvre impliquent une attention claire et continue de l'entreprise envers les générations futures.

Dans un autre registre, les sciences de l'information et de la communication mettent, elles aussi, du temps à investir l'environnement. Ce retard touche beaucoup de disciplines de sciences humaines, à l'instar de l'histoire de l'environnement.

La communication se saisit surtout a posteriori des questions sociétales. Or, la question environnementale met un temps certain à faire société. Son contenu est dense. On y trouve entre autres thèmes : politiques dédiées, ingénierie écologique, éducation environnementale, métiers verts, traitements médiatiques, controverses, etc.

ECHO VERT se donne l'ambition d'offrir aux entreprises, institutions et acteurs une large fenêtre de communication sur leurs différentes activités s'inscrivant dans le cadre de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise, leurs contributions aux enjeux du développement durable et leur responsabilité vis-à-vis des impacts environnementaux et sociaux de leurs activités.

Mais prenons-nous soin comme il convient de cette extraordinaire nature sans laquelle nous ne pourrions vivre ? Certes non ! L'activité humaine fabrique des choses dont certaines finissent par asphyxier la nature qui accompagne l'aventure de l'humanité, depuis l'origine. Et pourtant disait l'autre : « Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

Vers un renforcement des services d'eau potable et d'assainissement dans les zones défavorisées du pays

Le gouvernement du Sénégal vient de décrocher un prêt de 39,64 millions € pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Sénégal. Un financement, accordé par la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds africain de développement (FAD).



39,64 millions \$, c'est le montant accordé au gouvernement du Sénégal dans le cadre du Projet d'accès aux services sécurisés et à l'assainissement (Pasea-RD) pour une résilience durable dans les zones défavorisées du pays, indique un communiqué de la BAD.

Ce projet vise à réduire les disparités régionales qui persistent sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le pays d'Afrique de l'Ouest.

Le financement est composé d'un prêt de 37,18 millions € de la BAD et d'un prêt de 2,46 millions € du Fonds africain de développement, le guichet concessionnel de la BAD.

Le Pasea-RD permettra de renforcer l'approvisionnement en eau potable des habitants des régions de Matam, Tambacounda, Kédougou et Thiès.

Dans le cadre de ce projet, la gestion intégrée des ressources en eau « touchera l'ensemble du pays. Quelque 1,45 million de personnes, dont 51 % de femmes vont bénéficier directement du projet », indique la BAD.

Bel Alpha

LEXIQUE... LEXIQUE...

Environnement

«Système dynamique défini par les interactions physiques, biologiques et culturelles, perçues ou non, entre l'homme, les autres êtres vivants et tous les éléments du milieu, qu'ils soient naturels, créés ou transformés par l'Homme » (Louis Goffin). Autrement dit, l'environnement est défini comme l'ensemble formé par la biocénose (ensemble d'êtres vivants) et le biotope (milieu de vie), ainsi que les interactions à l'intérieur et entre ces deux composantes.

COP

«Conférence des parties» – les parties désignant les pays ayant adopté la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro au Brésil, en 1992.

Biodiversité

Est un néologisme composé

à partir des mots bio (vie en grec) et diversité, est la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux.

Cadre de vie

Il désigne l'ensemble des aménités disponibles sur un espace, à l'échelle locale. L'expression tend à figer ces aménités pour faire du paysage, ou de l'environnement, le «cadre» de l'existence des individus, comme s'ils n'étaient pas acteurs et habitants (au sens géographique) de leur territoire.

AGORA

Dans une ville nouvelle, espace piétonnier en général couvert, centre important d'activités diverses.

ARRET SUR IMAGE



Dans un environnement encore accueillant, ce dromadaire trouve du feuillage pour sa nourriture. Si le nécessaire n'est pas fait dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'avancée de la sécheresse, dans un siècle à peu près, cet espèce disparaîtra totalement de la surface de la terre, faute de pâturage.

Echo vert

Route de Jaxaay, keur massar Sud
Tel : 33 935 94 66
Email : senmagrse21@gmail.com

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Mouhamadou Moustapha SY

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Mouhamadou Moustapha SY

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Samou Samoura

SERVICE COMMERCIAL
78 308 84 09 / 33 935 94 66

IMPRESSION
Afrika print



RENFORCEMENT DES MÉCANISMES JURIDIQUES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Sénégal vers une évolution ralentie

La vitalité et ce dynamisme dans la production constitutionnelle que le Pr I. M. FALL met en exergue à la page 13 son ouvrage « Textes Constitutionnels du Sénégal de 1959 à 2007, parut au CREDILA, en mai 2007, se sont faits au détriment des exigences environnementales.

Cela peut se comprendre car après l'accession à la souveraineté internationale, les préoccupations de l'État du Sénégal se concentraient sur la création d'un Etat démocratique fort.

En effet, il s'agissait, pour le jeune État du Sénégal, d'exister en tant qu'État souverain, de se réadapter et de se construire un avenir sur la base de réalités occidentales héritées de la colonisation et qui ne rimaient pas forcément avec les réalités propres.

Il est important de souligner qu'à cette époque, les exigences écologiques et environnementales n'étaient pas une priorité pour beaucoup d'États. Et même au niveau international, il a fallu attendre la Conférence de Rio de 1992 pour que la protection de l'environnement soit au centre des préoccupations de la communauté internationale.

Au Sénégal, concernant le droit à l'environnement, ni la constitution de 1959, ni celle de 1960 encore moins celle du 7 mars 1963 ne l'ont consacré. C'est justement dans la constitution du 22 janvier 2001 encore en vigueur que, pour la première fois depuis l'accession à l'indépendance, le droit à un environnement sain est constitutionnellement garanti.

Cela veut que nonobstant les efforts de la part du pays, ce dernier s'est tardivement intéressé à l'idée des exigences d'une responsabilité intergénérationnelle en ce qui concerne son devoir de léguer un environnement sain à sa future génération.

Cependant, même constitutionnellement garanti, ce droit peine véritable à s'affirmer et l'on peut douter raisonnablement de son effectivité ne serait-ce qu'à travers la position que lui donne le constituant dans l'énumération des droits et libertés fondamentaux que le Sénégal garantit à ses citoyennes et citoyens.

Des efforts ont été renouvelés avec l'article 87-1 de la Constitution instituant le Conseil Economique, social et Environnemental avec des prérogatives justes à titre symbolique lié à son rôle que celle-ci doit jouer dans la protection de l'environnement.

Mais aujourd'hui, cette question reste d'actualité dans la mesure où le Sénégal va bientôt s'ouvrir dans



ce nouveau monde de production de pétrole de gaz et d'utilisation de l'énergie fossile dans un contexte mondial des menaces de réchauffement climatique liée à la transition énergétique.

Depuis les années 2000, le Sénégal faisait déjà montre d'une remarquable volonté politique dans ce sens avec son ambitieux programme de mix énergétique. En 2016 le Sénégal a ratifié l'Accord de Paris qui s'est fixé l'objectif ambitieux de contenir la hausse des températures moyennes mondiales sous les 2°C.

Partout dans le monde les activistes environnementaux, les experts, les Organisations Non Gouvernementales sont aujourd'hui inquiets face à la prolifération de l'utilisation de cette Energie incompatible avec la survie de l'environnement et d'autre part l'usage abusive de la plastique, des produits toxiques issus du recyclage de certaines métaux non ferreux dangereux.

On assiste à une forte boulimie énergétique de la part des pays occidentaux qui, l'Afrique demeure leurs cibles en production et approvisionnement en Energie alors que ces derniers n'y sont en qualité d'acteur acteurs associés dans leurs programmes de lutte contre le réchauffement climatique.

La crise ukrainienne a davantage augmenté la course de puissances européennes vers des alternatives au gaz russe et ceci inclut également le Sénégal comme potentiel nouvel exportateur du gaz.

La dégradation de l'environnement n'a pas de frontière et doit nous interpeller tous, car ce sont les comportements individuels qui en provoquent mais le malheur et les conséquences sont dévastatrices et incalculables selon la durée et ses impacts.

Le Code de l'environnement du Sénégal reste trop vague à ce que le législateur entend de ce concept. L'article L1 du code considère l'environnement comme un patrimoine national faisant partie intégrante du patrimoine mondial, et défini à l'article L2 point 13 dudit code comme « l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines. »

Actuellement face à cette menace écologique, les droits économiques sociaux culturels prend le dessus même sur ceux des droits civils et politiques autant défendus pendant plusieurs années.

Cette quatorzième législature doit impérativement faire des efforts et dépenser beaucoup d'énergie pour le renforcement des instruments juridiques de protection de l'environnement pour faire face à ses périls et risques en gestation face à l'exploitation du pétrole surtout dans le Delta du Saloum avec le projet Sangomar qui est effectuée juste sur l'océan et les eaux abritant une belle mangrove qui s'étend sur plus de 750 km.

Le grand Fleuve Sénégal, les lacs et cours d'eaux de la Vallée sont aujourd'hui menacés face au drainage des produits toxiques que la CSS, la Seng India la Sen Huile y déversent directement sans traitement préalable via des stations d'épurations.

Les terres agricoles sablonneuses comme argileuses si fertiles et favorables à tout types de culture sont aussi menacés d'autres contaminés par le comportement défectueux de certaines industries usant des pesticides et produits chimiques non conforme à l'agriculture bio.

Une collaboration entre le Sénégal, le Mali et la Mauritanie doit être scellée aux fins de sécuriser le fleuve Sénégal qu'il partage dans un cadre autre que l'OMVS, mais plutôt dans un programme de protection de ce milieu aquatique qui est un des cadeaux naturels.

Un pays pauvre, dans un environnement et un cadre de vie sain est au sens figuré une oasis.

Depuis les années 2000, le Sénégal faisait déjà montre d'une remarquable volonté politique dans ce sens avec son ambitieux programme de mix énergétique. En 2016 le Sénégal a ratifié l'Accord de Paris qui s'est fixé l'objectif ambitieux de contenir la hausse des températures moyennes mondiales sous les 2°C.

La crise ukrainienne a davantage augmenté la course de puissances européennes vers des alternatives au gaz russe et ceci inclut également le Sénégal comme potentiel nouvel exportateur du gaz.

En outre, les énergies renouvelables ne sont pas la seule réponse à la crise climatique dans la mesure où toutes les solutions fondées sur la nature, telles que l'inversion de la déforestation et de la dégradation des sols, sont tout aussi indispensables, de même que les efforts visant à promouvoir l'efficacité énergétique notamment dans les pays en voie de développement. Cependant, à l'image des dégâts et risques liés aux énergies fossiles dans le monde, il est impératif et ambitieux d'accomplir une transition rapide vers les énergies renouvelables.

Docteur MBAYE CISSE,
Chercheur, Président du Réseau de la Vallée contre l'Accaparement des Terres et la Dégradation de l'Environnement (REVATED)



COP 27 A CHARM EL-CHEIKH, EN EGYPTE

Les enjeux pour le Sénégal et pour l'Afrique

Des représentants de près de 200 pays sont actuellement réunis à Charm El-Cheikh, en Egypte, dans le cadre de la COP 27 (27e conférence des parties). Les objectifs officiels de cette conférence sont multiples. Que devraient être les enjeux pour l'Afrique, en général, et pour le Sénégal, en particulier ?

Cette COP 27 doit permettre aux Etats-parties de faire le point sur les engagements pris au cours des conférences précédentes et d'évaluer leur adéquation avec l'objectif, toujours affiché, de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100, conformément à l'Accord de Paris. Il faut noter que c'est cet Accord dit de Paris, trouvé en 2015, qui a jeté les bases d'une politique climatique nationale et internationale pour les décennies à venir. Il a pour objectif : de contenir l'élévation de la température largement sous les 2°C (par rapport à l'ère préindustrielle) et même de viser à limiter cette élévation de température à 1,5°C ; d'augmenter la capacité des pays à s'adapter au réchauffement climatique (adaptation) et de renforcer la résilience aux changements climatiques ; d'assurer la transition vers une société bas carbone et de mettre le financement climatique en adéquation avec cette transition bas carbone. Cet accord repose aussi sur une application actualisée des principes d'équité et de responsabilités

communes mais différenciées et capacités respectives.

Il s'agit donc à travers cette COP 27 de réfléchir aux moyens permettant de lutter contre les conséquences du réchauffement climatique et en particulier contre les phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, inondations, incendies, etc.) amenés à se multiplier au cours des années à venir. Pour rappel, les pays développés s'étaient engagés en 2009 déjà à fournir une enveloppe annuelle de 100 milliards de dollars à partir de 2020 afin de financer l'action climatique des pays les moins avancés. Mais seuls 83,3 milliards de dollars ont été versés en 2020. Le Pacte de Glasgow de la COP 26 a, toutefois, repoussé l'échéance pour le versement des 100 milliards de dollars à 2023. Il s'agit donc également de veiller à la crédibilité de cette promesse lors de cette COP 27. La justice climatique sera aussi au cœur des débats. Parce qu'il s'agit de mettre en œuvre le principe de responsabilité commune mais différenciée. Les pays

développés regroupés autour du G20 sont par exemple responsables à 80% des pollutions au plan mondial. Mais ce sont les pays les moins avancés qui payent le plus lourd tribut.

Des conséquences désastreuses

Donc le fait que cette COP se déroule en Afrique n'est pas anodin. Ce continent subit de plein fouet les conséquences du réchauffement climatique. Et les effets sont plus difficiles à gérer pour les pays les plus pauvres. Si l'on prend le cas du Sénégal, il est l'un des pays les plus touchés. Avec plus de 700 km de côtes, notre pays est classé 8ème pays le plus vulnérable à l'élévation du niveau de la mer à l'échelle mondiale. Le niveau de la mer augmente en moyenne de 2,32 mm/an (Bakhom, 2013), et les localités situées sur la façade maritime, mais aussi les îles comme Gorée, sont les plus exposées. Aussi les zones basses présentent une grande vulnérabilité aux changements climatiques. Sur le littoral sénégalais, diverses études prévoient une inondation des zones estuariennes et la disparition de la mangrove ainsi que d'importantes portions de plages sableuses. Il est aussi révélé un niveau de vulnérabilité

physique modéré de la ville insulaire avec une vitesse d'évolution du trait de côte de 0,17 mètres par an. De ce fait, la partie la plus basse de l'île, qui correspond à la pointe Nord, et une partie de la rade sont les plus vulnérables à la montée du niveau de la mer. Les phénomènes extrêmes n'épargnent pas non plus le Sénégal qui est situé dans la région sahélienne de la côte ouest-africaine. Entre les années 70 et 90, le pays a souffert de sécheresses prolongées qui ont accéléré l'exode rural. Aujourd'hui, près de la moitié de la population sénégalaise vit en milieu urbain, dont plus de 76% dans les zones classées comme habitats spontanés. La capitale, Dakar, n'occupe que 0,3% du territoire du Sénégal (2011) et concentre 21% de la population sénégalaise ainsi que la plupart des services publics et activités économiques. Ce sont les communautés dans ces zones – déjà parmi les plus pauvres du pays – qui sont les plus vulnérables aux épisodes de fortes précipitations et aux inondations qu'elles provoquent. L'impact des inondations dans une situation de croissance urbaine incontrôlée et d'une occupation irrégulière des espaces est amplifié par l'absence d'un réseau fonctionnel de drainage des eaux pluviales dans beau-



coup de localité, la faiblesse des politiques d'aménagement du territoire et le non-respect du Plan directeur d'urbanisme.

Des fonds d'adaptation

En 2009, l'évaluation des besoins post catastrophe (PDNA) financée grâce aux fonds de la Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement (GFDRR), a fait état de 44,5 milliards de FCfa de dommages et de pertes à l'échelle nationale dont 35,517 milliards de FCfa pour la seule région de Dakar. De même, cette évaluation estimait à plus de 30 000 le nombre de concessions qui ont été touchées dans la région de Dakar dont une grande partie d'entre elles sont devenues inhabitables et souvent abandonnées.

En 2012, le bilan du Plan national d'organisation des secours (Plan Orsec) de lutte contre les inondations (activé après les fortes pluies du 26 août de la même année) faisait état de 26 décès liés aux inondations, 264 000 personnes sinistrées et 7 737 habitations affectées. En outre, ces inondations ont provoqué le déplacement de plus de 5 000 familles (dont plus de 50% proviennent des régions de Dakar et de Matam) et entraîné la contamination de 7 700 sources d'eau potable. Suite à ces inondations qui ont affecté la plupart des villes du pays, le gou-



vernement du Sénégal a pris des mesures fortes dont l'adoption d'un Programme décennal de lutte contre les inondations (PDLI) en 2012. Le coût de ce programme est évalué à plus de 750 milliards de FCfa. Mais faute de financement nécessaire, ce programme n'a pas été exécuté comme cela se devrait. Cette situation est presque la

même dans tous les pays africains. Ils polluent moins, mais subissent plus les conséquences. C'est d'ailleurs pour ça que le premier enjeu de cette COP, c'est la création d'un fonds pertes et dommages. C'est l'un des dossiers cruciaux de cette rencontre. L'argent ne devrait pas être un sujet tabou. Concrètement, les pays vulnérables doivent d'une

seule voix réclamer avec la dernière énergie une compensation pour les dommages qu'ils subissent déjà. Cela permettra de financer des projets d'adaptation qui sont très lourds à supporter pour nos Etats. C'est la logique du « pollueur-payeur »...

La rédaction

Nafanek

- Transfert d'argent
- Carte virtuelle
- Paiement marchand
- Recharge compte
- Historique transaction
- Nano Crédit
- Tontine
- Banque SFD
- Achat crédit
- Paiement Facture

NAFANEK, un produit 100% Sénégalais pour vous Accompagner Quotidiennement dans vos Projets

Google Play App Store



COP 27

Un accord sur un nouveau fonds «pertes et préjudices» pour les pays vulnérables

La COP 27 s'est clôturée sur un accord décisif visant à fournir un financement des pertes et préjudices aux pays vulnérables durement touchés par les catastrophes climatiques.

Dans un contexte géopolitique difficile, la COP 27 a permis aux pays de prendre un ensemble de décisions qui réaffirment leur engagement à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Cet ensemble de décisions a également renforcé les mesures prises par les pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux conséquences inévitables des changements climatiques, tout en favorisant le soutien financier, technologique et le renforcement des capacités dont ont besoin les pays en développement.

La création d'un fonds spécifique pour les pertes et préjudices a marqué un point d'avancée important, la question ayant été ajoutée à l'ordre du jour officiel et adoptée pour la première fois lors de la COP 27. Les détails du mécanisme financier restent à élaborer l'an prochain à la COP 28, à Dubaï

...Mais Macky Sall pointe le non-respect des engagements financiers pour l'Afrique

Il n'est plus question pour l'Afrique d'attendre les engagements financiers pris depuis 2020 par la communauté internationale pour permettre au continent de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre les changements climatiques. C'est ce qu'a fait savoir lundi, non sans brandir des menaces, le Président en exercice de l'Union africaine (Ua), Macky Sall, s'exprimant sur «franceinfo» en marge de la Conférence des parties sur le climat (COP27), à Sharm El Cheikh (Egypte). «Nous aurions pu aller vers des solutions comme le charbon, ce qui est aujourd'hui en cours dans la plupart des pays industrialisés depuis la guerre en Ukraine. Si l'argent n'est pas là, nous allons recourir aux mêmes sources énergétiques pour les aspirations du développement de l'Afrique», a-t-il estimé. Et le Président sénégalais d'arguer : «Nous avons plus de 600 millions d'Africains qui n'ont pas encore accès à l'électricité. Allez



dire à ces populations : 'attendez que la transition énergétique soit faite'. Il pointe ainsi du doigt le non-respect des rendez-vous pour les financements

promis. Selon Macky Sall, «depuis 2020, la communauté s'était engagée à mettre 100 milliards de dollars par an, jusqu'en 2030. On n'a pas encore les premiers 100 milliards. Alors que l'Afrique, à elle seule, a un besoin estimé par le GIEC de 85 milliards par an d'ici à 2030, pour pouvoir respecter les objectifs de réduction de la température de la planète à moins de 1,5 degré». «Le moment est venu de mettre sur la table la responsabilité de chacun et qu'elle en ait une conscience collective mondiale. Soit, nous sauvons la planète, soit elle disparaît avec nous», a-t-il poursuivi.

Le Président en exercice de l'Ua de préciser qu'il ne s'agit pas là de demander de l'aumône, mais il estime que c'est une responsabilité partagée. «Les pays qui sont, depuis plus d'un siècle, les responsables de ce réchauffement, doivent prendre conscience qu'ils doivent aussi apporter leur contribution pour que toute la planète ne suive pas le même chemin», a relevé Sall, assurant qu'au cas contraire la planète se dirigerait vers «une destruction certaine».

Avec AA

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces menaces qui pèsent sur la biodiversité

Le changement climatique réduit la capacité de certaines espèces à migrer, et accélèrent de ce fait la perte d'espèces. Dans la floraison de solutions à ce drame, les écologistes préconisent lors la conférence de Nations unies sur la désertification, une accélération du reboisement pour réduire le réchauffement de la planète.

Les principaux effets du changement climatique sont connus. La concentration de CO₂ dans l'atmosphère (qui s'est déjà élevée de 280 à 415 ppm depuis 1880 selon les recherches de la biologiste américaine Maria Rubino), les émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre (qui seront responsables d'une augmentation de la température moyenne pour le siècle à venir de 1 à 4 °C selon les scénarios du Giec), et en fin l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes et en particulier des sécheresses.

Si l'augmentation de la concentration atmosphérique en CO₂ favorise la photosynthèse et la création de biomasse, la hausse des températures et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des

épisodes de sécheresse perturbent fortement la croissance des plantes ainsi que le rendement des plantes cultivées.

La crise hydrique des plantes a des répercussions dans le règne animal. Le changement climatique ne fait pas de distinction entre le bétail et les animaux sauvages. Les animaux sauvages sont beaucoup plus vulnérables à ses effets que leurs cousins domestiqués. La sécheresse exacerbe les conflits entre les humains et la faune, et la destruction des habitats, car les éleveurs qui sont traditionnellement nomades perdent leur bétail et s'installent dans ce qui était autrefois l'habitat de la faune sauvage. Le braconnage s'intensifie, car les habitants et les réfugiés tuent des animaux pour éliminer la concurrence pour des ressources rares



(comme l'eau et les végétaux comestibles), ou pour vendre leur viande afin d'en récolter de petits revenus supplémentaires.

La faune sauvage est par ailleurs directement touchée, car les

animaux meurent tout simplement de la chaleur extrême et impitoyable ainsi que du manque de nourriture et d'eau.

MAODO SY



TECHNOPOLE

L'impérative nécessité de sauver le poumon vert de Dakar

En pleine banlieue, dans le Département de Pikine, la populaire, s'est naturellement implanté, à quarante-cinq minutes du centre-ville de Dakar, la capitale sénégalaise, un îlot naturel de vie et de beauté qui constitue, aussi bien du point de vue de son emplacement géographique que de sa partition sur notre environnement, le poumon de Dakar. Avec le parc zoologique de Hann et la forêt classée de Mbao, le Technopole est l'un de nos remparts naturels contre la pollution.

Dans cette zone humide et verdoyante, à la beauté paradisiaque, se retrouvent des dizaines d'espèces d'oiseaux et aquatiques qui en ont fait leur domaine de prédilection, dans un environnement pourtant sec et hostile. En effet, entre les vrombissements et bruits des moteurs des véhicules qui circulent, en son bas, sur la Route nationale et sur son dos sur l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, la présence du technopole dans cette zone est presque un miracle de Dame Nature.

Mais le Technopole ne joue pas qu'un rôle environnemental dans cette partie de la capitale ou viennent «prendre de l'air pur» certains habitués des lieux. Il est aussi un véritable terrain économique où viennent s'activer pêcheurs et maraîchers pour le plus grand plaisir des ménages des environs qui se rabattent ainsi sur des produits

frais et moins chers. La conservation de ce lieu privilégié des oiseaux et autres espèces animales et végétales devient pourtant une urgence et un impératif au vue des risques réels que la pollution fait peser sur son existence. En effet, son emplacement l'expose naturellement à ces risques. Au-delà du fait de la présence dans ses environs du Technopole de Dakar (duquel il tient son nom) qui abrite entre autres les services techniques de certains opérateurs du téléphone et de l'internet, il est entouré de deux voies routières très empruntées, à savoir la route Nationale 1 en face et l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio sur son dos. Non loin, sur sa partie Sud se trouve la station d'épuration et au Nord le canal provenant de Dalifort. Ce qui fait que le Technopole est particulièrement exposé à la pollution qui provient natu-

rellement de ces zones urbaines. Ces infrastructures créent aussi un déséquilibre de l'écosystème.

Grande nécessité de sauver le Technopole

Les gouvernants en sont conscients, d'où la décision prise par le Gouvernement de «classer cette surface en zone humide protégée». Selon une note rendue publique dudit ministère, un tel acte «signifie l'inscription formelle de cette zone sur la liste des sites protégés par la Convention internationale de Ramsar de 1971». Les risques de disparition des espèces aquatiques dans cette zone est une autre bonne raison de protéger le Technopole. D'ailleurs, la partie Sud du lac n'a plus de poissons ni d'autres espèces aquatiques.

Les oiseaux offrent un concert de gazouillements. Cris secs et aigus s'émoussent, lourds et soutenus. Sur la terre ferme, des hérons, pattes longues et ailes déployées, défilent avec élégance. «Tous ces hérons ont des plaques aux pattes. Ils viennent de partout dans le monde. Parfois, leurs propriétaires suivent leurs traces jusqu'ici pour les filmer» laisse entendre un habitant des

lieux. Dans cet écosystème, la chaîne alimentaire est respectée. Les boas se nourrissent des oiseaux et de leurs œufs. Ces bipèdes, quant à eux, vivent des poissons qui, à leur tour, mangent les insectes, les vers, les mollusques. Ce cycle assure la préservation de la biodiversité.

L'autre bonne raison, et pas des moindres, est l'importance qu'il a pour les populations environnantes. Et ce n'est pas Assane Ndiaye, un homme de 67 ans trouvé bien allongé sur son petit tapis dénommé «Mérr Gadou» qui dira le contraire. «Si je ne viens pas ici de la journée, c'est comme si je restais toute la journée sans manger ni boire. Ce lieu est mon paradis. Si je n'y vais pas à ma mort, ce n'est pas grave. J'aurais vécu le paradis sur terre», soutient-il.

Le technopole dispose d'une faune et d'une flore riches. Seulement, le site est menacé par la pressante urbanisation de la capitale. «Les zones humides comme le technopole permettent de lutter contre les inondations. Malheureusement, de plus en plus, les populations y construisent des habitations avec la complicité des autorités», laisse entendre le vieux sage.

Ben HAROUN



INTERVIEW

AMADOU ALIOU WONE, ACTEUR AGRICOLE
A ABDALLAH WALO (FOUTA)

« Avec la banque, soit on paie soit on perd ses terres... »

Instituteur et acteur d'agriculture et de développement, Amadou Aliou Wone revient dans cet entretien sur l'apport inestimable du fleuve Sénégal dans l'île amorphil. Il évoque aussi les difficultés des acteurs de l'agriculture dans cette partie du Fouta qui croulent sous le poids des dettes depuis l'entrée en jeu de la banque. Selon lui, il arrive même que celle-ci confisque les terres cultivables et leurs matériels agricoles pour pouvoir rentrer dans leurs fonds. Sans tenir compte des mauvaises récoltes.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR BEN ALPHA SY

Quel est l'apport du fleuve Sénégal dans vos activités agricoles ?

D'abord, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à ce fleuve et pour l'entretien que vous nous accordez. L'apport du fleuve est capital et non négligeable dans le cadre de nos activités agricoles. Il est notre principale source de ravitaillement en eau pour l'irrigation de nos champs de riz et de nos jardins en toutes saisons. Outre la pêche, le fleuve aide également beaucoup les femmes du village dans les tâches ménagères.

Mais pendant la saison sèche le débit du fleuve baisse. Comment vous en sortez vous ?

Il y a quelques années de cela, nous avions nos propres méthodes qui constituaient à alterner les cultures du riz et des légumes selon

le débit du fleuve. Et on s'en sortait vraiment tout en ménageant l'état du fleuve.

L'état du Sénégal a lancé tout récemment un nouveau programme d'aménagement des terres agricoles en partenariat avec des collaborateurs chinois, quel est l'impact de ce programme dans vos activités agricoles ?

L'Etat reste le détenteur du pouvoir d'aménagement, certes, mais nous paysans de la région, sommes directement concernés. Par conséquent, nous devrions être réellement impliqués dans l'étude et la réalisation de ce projet d'aménagement des terres. Nous n'y trouvons pas nos comptes et les choses deviennent de plus en plus compliquées avec des processus très complexes qui aboutissent parfois à la

confiscation de nos terres. Ce qui fait que certaines parcelles restent inexploitées.

Comment sont les rendements depuis que ce programme a été mis en place ?

Pour nous les acteurs, le rendement est très faible voire catastrophique. Avant l'arrivée de ce programme, nous évoluons avec nos propres ressources (les engrais et les semences), nous faisons nos propres études de projets afin de maximiser le profit. Aujourd'hui, avec l'intervention de la banque pour nous fournir l'engrais, la semence et l'électricité, en plus de nous fournir un schéma, la facture peut être très salée et au dessus de nos maigres récoltes. Par exemple, avec une récolte de 20 sacs de riz, la facture de la banque peut s'élever à environ 11 sacs. Donc après le solde de la banque, il ne nous reste presque plus rien, même pas de quoi vivre le reste de l'année. Depuis l'année dernière, nous sommes battus pour acheter nous-mêmes l'engrais et la semence et payer l'électricité à la Senelec. Avec cette méthode, nous sommes débarrassés du poids de la banque.

Est-ce qu'il y a des gens qui doivent de l'argent à la banque actuellement ?

Bien sûr qu'il y a des personnes qui doivent de l'argent à la banque. Ce qui explique que les jardins ne sont pas cultivés car on n'a pas de quoi payer. Et celui qui ne paye pas, peut perdre ses terres car la banque va les donner à quelqu'un qui peut payer la dette et on y peut rien. Sinon payer entièrement la dette pour reprendre nos terres. Il y a une année où les récoltes étaient très mauvaises et beaucoup de gens n'avaient pas de quoi payer. C'est l'association ADAWI (Abdallah Walo International) qui a levé plus de deux millions pour payer la banque, car cette dernière avait saisi et les parcelles et les matériels techniques juste pour pouvoir être remboursée.

Est-ce que vos récoltes vous permettent de gagner de l'argent ou c'est juste pour votre consommation ?

Avec le riz on gagne un peu parce que l'écoulement se fait dans le village et ceux environnants. Pour les légumes les récoltes sont conséquentes. Mais le problème majeur reste l'écoulement. Pour défaut d'infrastructures de conservation (une chambre froide par exemple) ou une formation et des locaux adéquats pour la transformation, les légumes finissent par pourrir. Chaque année des tonnes de légumes sont jetées.

Quelles solutions préconisez-vous pour aider Abdallah Walo et l'île à morfil de façon générale dans l'agriculture et le développement ?

Ce que nous souhaitons, c'est d'avoir des endroits dédiés à la conservation des récoltes potagères, des formations pour la transformation des aliments agricoles et halieutiques et l'acheminement de tous nos produits dans les grandes agglomérations pour la vente.

Est-ce que le fleuve à des apports dans d'autres domaines ?

Il y a beaucoup de bassins alimentés par le fleuve où pouvons aussi cultiver ou faire de la pisciculture, car ici les poissons de mers viennent de Saint-Louis. Si vous avez bien remarqué nos repas, c'est souvent du riz au poisson sec. Il y a aussi des plantes fruitières qui se développent en bordure du fleuve comme le « DAYA » qui ne sont pas connus des grandes villes. Le domaine touristique peut être également exploité avec des visites-découvertes de certains endroits du fleuve etc.



PORTRAIT

MOUVEMENT ÉCOLOGISTE AU SENEGAL

Aboubacry Dia, un pionnier peu connu

En toute chose, il y a toujours celui qui commence. Pour l'introduction de l'écologie dans le débat politique au Sénégal, c'est Aboubacry Dia, qui en est le pionnier avec la création dès 1992 du Parti africain écologiste du Sénégal (Pae/S).

Au Sénégal, quand on parle du mouvement écologiste, les esprits sont vite tournés vers Haïdar El Ali communément appelé Ali Haïdar ou encore Ousmane Sow Huchard. Ces derniers ont certes joué un rôle très important dans l'introduction des questions écologiques dans le débat politique, mais ils ne sont pas les pionniers. Le premier à avoir mis en place un parti écologiste au Sénégal c'est un certain Aboubacry Dia, professeur de linguistique qui exerçait à l'École normale de Thiès. Petit dernier des partis écologistes sahéliens, le Parti africain écologiste du Sénégal (Pae/S) naquit en juillet 1992 à Thiès et débuta sa carrière de façon tonitruante en annonçant, dès sa reconnaissance officielle, la candidature de son chef de file à la présidentielle de février 1993. À la différence des autres pays sahéliens, la création d'un mouvement écologiste au Sénégal ne fait pas suite à une phase de transition démocratique. Le multipartisme, en vigueur

depuis deux décennies au Sénégal permettait l'éclosion d'une telle formation.

L'apparition du Pae/S sur la scène politique en 1992 résulte plus d'un contexte particulier que de la libération d'un élan réprimé jusqu'alors. Dans l'analyse des paramètres qui ont conduit à la création d'un tel parti écologiste, Jérôme Gérard souligne que le Sénégal était, à la fin du 20e siècle, confronté à une crise écologique de grande ampleur qui n'épargnait ni le monde rural, ni les zones urbaines. Comme ses voisins sahéliens, il était victime d'une sévère désertification dans sa partie soudano-sahélienne (au Nord de la Gambie) avec une avancée du désert vers le Sud estimée, selon les hypothèses, entre 5 et 10 kilomètres par an. Cette désertification était causée en grande partie par les activités humaines (feux de brousse, défrichements, collecte du bois de chauffe, méthodes culturales dégradantes pour les sols, pression démographique etc.) et

climatiques. Elle s'accompagne d'une déforestation dont l'ampleur se situait autour de 80 000 hectares boisés par an (hypothèse basse) contre à peine 20 000 hectares replantés dans le même temps.

La prise de conscience

La désertification et son corollaire tout comme la déforestation provoquent un appauvrissement généralisé des sols dont les conséquences sociales sont très préoccupantes. Selon Jérôme Gérard, les paysannes du Sénégal avaient de plus en plus de difficultés à produire ; ce qui entraînait leur paupérisation et renforçait l'exode rural, souvent synonyme de marginalisation sociale, vers une capitale hypertrophiée. Il note aussi que la dégradation des terres était également renforcée par l'action érosive de la mer sur les côtes et le fleuve Sénégal dans la région du Nord. Les ressources en faune sauvage étaient aussi particulièrement touchées, qu'il s'agisse des parcs nationaux ou des ressources halieutiques des zones côtières. Le parc de Niokolo-Koba était dans une situation très difficile par manque de moyens pour sa ges-

tion, elle-même très discutable (projet de route bitumée au travers du parc, sous-équipement du personnel...) qui ne permettait pas de faire face au bricolage quasi-industriel que le parc connaissait. Ceci s'ajoutait au délicat problème posé par le déplacement des villages qui étaient dans le parc en périphérie, notamment après la dernière extension en 1969, etc.

Aboubacry Dia, l'initiateur de ce parti regroupait autour de lui trente-trois autres membres fondateurs. «Face aux difficultés écologiques (avancée du désert, coupes de forêts au profit des producteurs de charbon de bois, détérioration des sols par l'utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires, perte de la biodiversité), certains sénégalais, déçus par les choix du gouvernement, ont créé le Parti africain écologiste/Sénégal (Pae/S). Ils souhaitent améliorer la maîtrise de l'eau (en quantité et en qualité), développer les énergies renouvelables, reboiser et encourager l'agriculture biologique, permettant le respect de l'environnement et une meilleure rémunération des paysans», lit-on dans un bulletin d'Acacia publié en 2004.

Echec à la présidentielle de 1993

Né en 1946 dans le Fouta (Nord du Sénégal), près de Dagana sur le fleuve Sénégal, Aboubacry Dia a connu les sociétés rurales prospères et dynamiques d'avant la première grande sécheresse contemporaine qui frappa le Sahel de 1968 à 1972. Depuis lors, l'ancien secrétaire général du défunt Pae/S a pu observer les échecs successifs des politiques mises en œuvre dans sa région d'origine pour contrecarrer le phénomène, s'acheminant vers un abandon progressif de ces zones éloignées par les pouvoirs publics. Face à ce constat, la lutte contre la désertification constitue le thème central de la mobilisation des écologistes sénégalais, comme le fut, il y a plus de quarante ans, la lutte anti-nucléaire chez leurs collègues européens et américains. Mais leur participation aux élections de 1993 fut un échec, car leur candidat jeta l'épouse à quelques jours du scrutin. Sa première grande sortie à la Télévision nationale sénégalaise le 22 janvier 1993 en pleine campagne fut « catastrophique face à des vieux routiers en politique présents à cette émission ». Au-delà de l'impact immédiat de cette sortie ratée, le Pae/S manquait surtout l'objectif principal que recouvrait cette candidature surprise : présenter de façon positive l'entrée en politique des écologistes en utilisant la couverture médiatique propre à chaque élection présidentielle. L'échéance des élections législatives du 9 mai 1993 ne permit pas au Pae/S de reprendre le dessus. Pensant présenter quelques candidats localement, il dut encore une fois renoncer pour les mêmes raisons qu'au mois de janvier. Mais Aboubacry Dia et ses camarades ont le mérite d'avoir été les porte-étendards des questions écologiques dans les milieux politiques au Sénégal.

Mouhamed Rassoul SECK

**OFFREZ-VOUS L'ÉDITION
DIGITALE DU JOURNAL ÉCOLOGIQUE
«ECHO VERT» POUR UNE SEMAINE,
UN MOIS OU UNE ANNÉE.
ABONNEZ-VOUS POUR RECEVOIR
LE JOURNAL SUR VOTRE SMARTPHONE,
VOTRE TABLETTE
OU VOTRE ORDINATEUR.**



ECHO VERT

PRIX ABONNEMENT

**HEBDO
500 Fr
ANNUEL
24 000 Fr**



E-MAIL :
senmagrse21@gmail.com

Tél :
78 635 13 86 / 78 308 84 09



GESTIONS DES DECHETS

Le travail remarquable de l'Ucg dans la capitale et ses environs

UCG devenue Sonaged Sa est entrain, sans doute, de réussir sa mission de rendre meilleur le cadre de vie des Sénégalais. Si l'égard et la considération accordés à ces travailleurs peuvent différer d'un individu à un autre, leur impact sur le quotidien des sénégalais est salué presque à l'unanimité.

Ils sont un peu plus nombreux ces hommes et femmes qui, de vert vêtus, s'activent dans les quartiers, les marchés et autour des artères de la capitale.

Tellement courant, voire banal que d'aucuns ne remarquent presque plus ces bras qui s'activent pour assainir le cadre de vie des citoyens. «Je ne sais pas exactement ce qui a changé, mais je note quand même que les artères des Villes, départements et communes sont très bien entretenues de nos jours», lâche rapidement ce vieux retraité avant de poursuivre son sportmatinal. Devant lui pourtant, trois agents de l'Ucg rassemblent les premiers tas d'ordures de la journée.

Aida SY, gargotière, côtoie ces travailleurs habillés en vert tous les jours. Sa place dans la commune de Keur Massar Sud, est en face d'un Point de regroupement normalisé. «Ce point de collecte en lui-même est déjà d'un apport considérable pour nous. En plus de cela, il y a des

balayeurs qui se relaient matin et soir. « C'est un travail remarquable qu'ils sont en train de faire et nous ne pouvons que les féliciter et les encourager pour cela», explique lagargotière, qui relève cependant que «la meilleure façon pour les riverains d'aider et d'encourager ces braves travailleurs, est de salir le moins possible». A la station de Keur Massar, la rue menant au marché ne désemplit pas. Les vendeurs du soir s'installent progressivement. Boutiquiers, tabliers et marchands de vêtements se font face. Entre eux, des jeunes de l'Ucg sous le pont circulent avec leur arsenal. Ils balayent, rassemblent, ramassent et avancent.

L'implication de la jeunesse

Voir des jeunes qui balayent, ramassent un papier, un sachet qui traîne, dégagent à la pelle le sable qui déborde sur l'asphalte ou col-

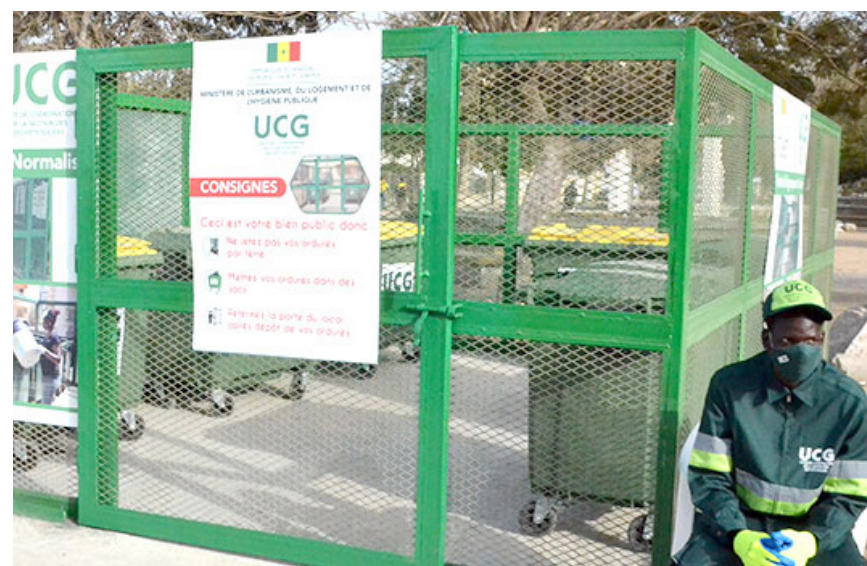
lectent les ordures qui sortent des ménages, est devenu courant. «Il est très difficile de rendre un marché propre. Des individus d'horizons divers se regroupent ici et chacun a ses habitudes et son comportement. Ces jeunes sont ici du matin au soir et font un travail remarquable sans broncher. J'ai un grand respect pour eux. Il faut cependant les aider en essayant de leur ajouter le moins de travail possible», confie-t-elle en gardant jalousement son nom.

De l'avis de Moriba Diallo, ancien hydro cureur de l'ancien Commune de Keur Massar, «les chan-

gements dans le cadre de vie sont visibles à l'œil nu. Il n'y a presque plus de dépôts sauvages».

Il faut dire que Ces jeunes Sénégalais ont fini de tuer le complexe du sot métier. Pendant plusieurs décennies, au Sénégal, on a regardé d'un œil désapprobateur ceux qui s'adonnaient à ce genre de travail. Aujourd'hui, par la force des choses, la perception a évolué. La société a finalement accordé une caution sociale à ce genre d'activités. Avec toutes les vicissitudes des temps modernes, les gens ont compris une bonne fois pour toutes qu'il n'a jamais existé de sot métier. Ces emplois permettent à ceux qui les exercent de répondre aux besoins quotidiens de leur ménage et d'avoir une certaine autonomie.

HAMDOU M. SY





DR DIOMAYE DIENG,
DIRECTEUR DE LA PROPRETÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Un chimiste-environnementaliste pour un Sénégal « zéro déchet »

Dr Diomaye Dieng, Directeur de la Propreté et de l'Hygiène publique, est un politique doublé d'un scientifique. Diplômé de l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE), il dirige depuis plusieurs années, de main de maître, l'Association des diplômés de cet institut universitaire. Il est depuis 2019 à la tête du département de la Propreté et de l'Hygiène publique, poste stratégique si l'on sait que le Chef de l'Etat veut changer le visage hideux de nos villes et campagnes.

Mercredi 08 mai 2019, le communiqué du Conseil des ministres vient de tomber, il y a à peine quelques minutes. Parmi les mesures individuelles prises par le chef de l'Etat, la nomination d'un certain Diomaye DIENG au poste de Directeur de la Propreté et de l'Hygiène publique au Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique. Sur les réseaux sociaux, beaucoup d'internautes expriment leur joie. Des témoignages très élogieux sont faits sur l'homme. Sans exagérer, il a même ravi la vedette, à de grosses pointures du régime pourtant nommés le même jour, en termes d'expression de sympathie sur le net.

Mais qui est vraiment ce jeune qui a la lourde responsabilité de rendre propre le Sénégal ? On pouvait l'appeler docteur simplement parce qu'il soigne

bien sa mise pour parler comme feu Kéba Mbaye. La plupart du temps en costume sur mesure assortie de cravate sur une chemise blanche immaculée, Dr Dieng prend toujours le soin de bien tailler sa barbichette et de bien raser ses cheveux. Il est aussi d'une urbanité rare. On peut facilement le confondre à un diplomate parce qu'il a la carrure de ces gens-là. Il sait bien allier rigueur et courtoisie, convaincre subtilement son interlocuteur sans le presser ou le choquer. Mais, en réalité, Dr Dieng, directeur de la Propreté et de l'Hygiène publique n'est rien de tout cela.

Un scientifique reconnu par ses pairs

Ce natif du village de Kobongoye dans la commune de Fimela (dépar-

tement de Fatick), est un scientifique pur et dur. Un pur produit de l'Institut des Sciences de l'Environnement (Ise) de la Faculté des Sciences et Techniques (Fst) de l'Ucad. D'ailleurs, il ne respire que pour cet institut qui l'a formé et façonné.

Le Pr Bienvenu SAMBOU, Directeur de l'Ise parle de son ancien étudiant : « Diomaye a été un étudiant très particulier parce qu'il a beaucoup de facettes. Moi c'est au fil du temps que j'ai découvert l'homme. C'est quelqu'un qui a beaucoup de convictions, qui croit à l'environnement. Il a fait un parcours normal pour soutenir un mémoire de DEA et une thèse de doctorat unique. Pour cette dernière, il a choisi de travailler sur un sujet assez complexe, d'actualité : les E-déchets. S'il n'est pas le premier à le faire, il fait partie des premiers. Dans ce cadre, il a même co-écrit un livre qui est un des rares documents sur les E-déchets publiés aux éditions Karthala. Il croit en la chose, c'est pourquoi il s'est beaucoup investi, après sa soutenance, aux côtés de l'ISE. Sa conviction était que la question des E-déchets devait d'abord se gérer à partir de l'université qui en est un grand producteur. Il a saisi l'oc-

casion de la Journée mondiale de l'environnement (Jme) que nous organisons chaque année pour monter un petit programme sur la collecte et la gestion de ces déchets électriques et électroniques. Il est entré dans toutes les facultés et laboratoires de l'UCAD pour les dénicher. J'ai beaucoup appris avec lui sur ces questions ».

Brillant parcours universitaire

En étant promu Directeur de la Propreté et de l'Hygiène publique, Dr Diomaye Dieng est certes récompensé pour son engagement politique dans la mouvance présidentielle, mais c'est parce qu'aussi il a le profil de l'emploi. En atteste son parcours scolaire et universitaire. En effet, après le Baccalauréat scientifique (S2) en poche, il est orienté à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Cheikh Anta Diop, au département de Physique -Chimie d'où il décroche en 2007, une maîtrise. La même année, il réussit le concours d'entrée à l'Institut des Sciences de l'Environnement (Ise) où il obtient un Diplôme d'études approfondies (Dea) en juin 2010 et une Thèse de doctorat unique en Sciences de l'Environnement, le 12 janvier 2017 sur « les enjeux éco-toxicologiques, socio-économiques et environnementaux des déchets d'équipements électriques et électroniques (Deee) au Sénégal ». Sur ce sujet, il a fait de nombreuses publications scientifiques dans des revues internationales à comité de lecture.

Son profil rare lui a permis de servir au Ministère de l'Environnement et du Développement durable où il a assumé les fonctions d'agent à la Division régionale de l'Environnement de Dakar et à la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (Deec). Son expérience l'a propulsé au poste de Conseiller technique de département au ministère puis au statut de Conseiller technique n°2 au cabinet du ministre en 2019, jusqu'à sa nomination en qualité de directeur.

Suite à sa nouvelle fonction au Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique, il participe activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique nationale en matière de propreté et d'hygiène publique. « A cet effet, j'adopte une démarche participative et inclusive pour relever les défis liés à l'insalubrité dans nos villes, nos villages et nos quartiers. Des cadres de concertation sont mis en place et des actions d'envergure sont menées, en collaboration avec les organisations communautaires de base (OCB), pour le succès du programme sectoriel zéro déchet, avec une seule ambition : faire du Sénégal le pays le plus propre en Afrique et de Dakar, l'une des plus belles capitales... », dit-il.

Pratiquant des arts martiaux, Dr Diomaye pourra sans doute compter aussi sur les « budoka » pour mobiliser les sportifs autour de ce programme d'amélioration du cadre de vie.

Mohamed Rassoul SECK



Nafanek

Nos Services



Nous vous accompagnons quotidiennement dans vos projets

Bientôt en téléchargement libre



Google Play



App Store

COUPE DU MONDE

QATAR 2022

avec



ECHO*VERT

Tous ensemble avec les LIONS !